

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	07 janvier 2020	Séance du : 29 janvier 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	Votes : 34	
Présents : 27	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Géraud VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Eau et assainissement – Stratégie de gestion foncière de la démarche de protection du captage prioritaire de Roujals à Ceyras - Convention de négociation foncière avec la SAFER Occitanie

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que depuis 2009, une démarche de protection du captage prioritaire de Roujals à Ceyras est mise en œuvre pour reconquérir la qualité de la ressource en eau qui présente une pollution historique par les herbicides.

Le plan d'actions concerne l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Roujals ainsi que celle du captage de Cambou, dont les eaux sont mélangées pour la distribution de l'eau potable. Il intègre un volet foncier qui prévoyait notamment la maîtrise foncière d'1/3 des terres agricoles de l'AAC de Roujals, suivant les opportunités présentes.

Le bilan et la réactualisation du diagnostic agro-environnementale réalisé en 2017 a permis de mettre en avant des mouvements parcellaires importants, inédits et d'un seul tenant sur les deux AAC de Roujals et Cambou et à court terme.

S'agissant d'une opportunité rare et importante, une action adaptée à ce contexte devait être réfléchie en concertation avec les membres du comité de pilotage.

La stratégie foncière a été validée lors du comité de pilotage de décembre 2019 en ces termes :

1) Obtention de la maîtrise foncière des parcelles agricoles de l'AAC de Cambou :
Ces parcelles d'un seul tenant dont la vente est envisagée par un exploitant agricole d'ici 2020-2021 sont situées à proximité directe du captage de Cambou et représentent la quasi intégralité de l'AAC. Régulièrement inondées et érodées par la Lergue, elles représentent aussi un enjeu en termes d'espace de bon fonctionnement de la rivière (GEMAPI).

2) Obtention de la maîtrise de l'usage des parcelles agricoles de l'AAC de Roujals :

Ces terres éloignées du captage sont classées en AOC terrasses du Larzac et présentent donc une forte valeur ajoutée pour la profession agricole.

Dans la perspective de mettre en œuvre cette stratégie dès 2020, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver une convention de négociation foncière avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Occitanie.

Cette convention, dont le projet est présenté en annexe, donne mandat spécial et exprès à la SAFER pour négocier pour son compte les transactions immobilières sur l'AAC de Cambou, soit environ 4.6 ha, avec le seul propriétaire exploitant concerné.

Le coût estimatif de l'intervention de la SAFER pour le projet précité est estimé à 3 550 € HT.

Ce coût pourra évoluer en fonction du nombre de réunion réalisées, du prix de l'acquisition opérée ou de options retenues.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de négociation foncière avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Occitanie telle que présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a sun.

Jean-Claude LACROIX